



# COMMUNE DE HAUTELUCE

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020

### CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de la Mairie, sous la présidence de Xavier DESMARETS, Maire d'HAUTELUCE

Date de la convocation	03 juillet 2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	14

### PRESENCES AU CONSEIL MUNICIPAL

#### Présents :

Mesdames : Laurence BOURE, Huguette BRAISAZ, Victoire BRAISAZ, Naïma KIROUANI, Valérie LAGIER

Messieurs : Yvan BLANC, Bernard BRAGHINI, Guy BRAISAZ, Jean-Luc COMBAZ, Jean-Paul CUVEX-COMBAZ, Xavier DESMARETS, Estéban LAGIER, Manuel MOLLARD, Romain PALLUEL.

Absents : Monsieur Yannick PICHOL-THIEVEND, pouvoir à Monsieur Manuel MOLLARD.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes. Monsieur Yvan BLANC a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

### *Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures*

**Madame BOURE Laurence et Monsieur COMBAZ Jean-Luc demandent à apporter un rectificatif, aux questions diverses du compte rendu de la séance du 26 juin 2020 qui est transcrit ci-après :**

**« SIVOM/SAEM » :** Laurence Bouré informe que tous les nouveaux élus du SIVOM de Hauteluce et de Villard ont été conviés par Mme GIORIA, Présidente du SIVOM des Saisies, à une rencontre concernant « La présentation d'un premier bilan budgétaire de la SAEM » et « L'explication de la démarche d'un projet d'avenant à la délégation de service public qui lie la SAEM au SIVOM » Réunion animée par Olivier REYDELET - Directeur SAEM.

A cette occasion les nouveaux élus ont été informés de la situation financière inquiétante de la SAEM et de la nécessité pour rééquilibrer le déficit de conclure un avenant à la DSP avant le 10 septembre 2020 et ce dès l'installation du Comité Syndical (après la mi-juillet).

Le conseil syndical du SIVOM des Saisies a décidé le 17/02/2020 d'adapter sa compensation d'obligations de service public. (CR Comité syndical du 17/02/2020- Décision n°06)

Les nouveaux délégués sont invités dès leur installation au SIVOM à signer un avenant à la délégation de service public conclue entre le SIVOM et la SAEM Les Saisies Villages Tourisme afin de rééquilibrer le déficit constaté. Il s'agirait d'un montant de plus de 200 000 euros provenant de la taxe de séjour collectée. Jean-Luc Combaz tient à rajouter qu'il faudra certainement plus (jusqu'à 280 000€, deux cent quatre-vingt mille €) pour que la SAEM retrouve un équilibre financier suite aux graves erreurs de gestion. Certes si la crise du COVID n'a pas arrangé la situation, il ne faut pas imputer ce déficit qu'à la seule piscine. Les

*explications des avocats et de l'expert-comptable sont incomplètes, il a été omis de dire que :*

*1) la SAEM s'est privée au fil des ans de nombreuses cotisations des professionnels de la station vu les relations exécrales entre ces derniers et le DG de la SAEM et aussi une absence de recherche de sponsors.*

*2) une politique commerciale inexistante du Signal (piscine, salle omnisports, squash, etc). Le chiffre d'affaires est toujours resté en dessous de 30 à 42% du budget prévisionnel.*

*3) une gestion des ressources humaines du 1650 bar-bowling-restaurant calamiteuse financièrement et humainement. A noter que le directeur initial du 1650 dépassait de 150 à 170% le budget prévisionnel, avec un résultat net de + 61000€ en moyenne sur 2015, 2016 et 2017. Suite à son licenciement pour motif d'incompétence, le 1650 enregistrait une perte de 59000€ en 2018. Si les comptes sont redevenus positifs en 2019 cela est dû en grande partie à un abandon de créance de la SPL, au profit de la SAEM, pour 150 000 € dont 75 000 € affectés au 1650.*

*4) depuis 2 ans la SAEM est restée avec un directeur général absent plusieurs jours par semaine ! en 2018 nous avons appris suite à une indiscretion que ce dernier suivait une formation à l'EM Lyon et qu'il était souvent absent, formation de + de 40 000€ dont 18000€ à la charge de la station.*

*Jean-Luc Combaz précise qu'en donnant ces quelques chiffres, il enfreint le silence qui était imposé dans tous les CA de la SAEM.*

*Il demandera aux futurs élus de la SAEM que soit communiqués aux actionnaires et aux conseils municipaux les comptes rendus de la SAEM, que cette société n'appartient pas aux administrateurs mais aux administrés des communes du SIVOM.*

*Victoire Braisaz comprend pourquoi le DG n'est jamais venu s'expliquer en conseil municipal malgré les multiples demandes pour que le conseil municipal soit informé.*

*Aujourd'hui et depuis le mois de décembre la direction est assurée par Olivier REYDELLET à qui nous apportons toute notre confiance. »*

**Le compte-rendu et les délibérations afférentes à la séance du 26 juin 2020, ainsi que ce rectificatif sont approuvés à l'unanimité**

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Ordre du jour n° 1 – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants – élections sénatoriales du 27 septembre 2020**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de trois délégués et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

- Se sont présentés en qualité de délégués titulaires :

MM. DESMARETS Xavier, BRAGHINI Bernard, COMBAZ Jean-Luc

Ont été tous trois élus par 15 voix « POUR » (Nombre de suffrages exprimés 15)

- Se sont présentés en qualité de délégués suppléants :

Mmes BOURE Laurence, BRAISAZ Victoire, BRAISAZ Guy

Ont été tous trois élus par 15 voix « POUR » (Nombre de suffrages exprimés 15)

#### **Ordre du jour n°2 – Convention fourniture d'eau**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à passer une convention avec la SARL JORCIN – ORY, pour la fourniture d'eau potable pour le bistrot des Alpes suite à l'interruption de l'alimentation pour une raison indépendante de la volonté du propriétaire.

### Ordre du jour N° 3 – Commission communale des Impôts

Une liste de 24 personnes sera proposée ultérieurement.

### Ordre du jour N° 4 – Prestations déneigement hiver 2019/2020 – facturation SPL

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, suite au COVID-19, que la participation au déneigement par la SPL domaines skiables des Saisies, soit calculée au prorata du nombre de jours d'ouverture de la station du 20 décembre 2019 au 15 mars 2020, soit 86 jours. Elle s'élève donc à 42 189.88 €.

La prestation aurait été facturée 61 813.50 € pour 126 jours de fonctionnement (du 20/12/2019 au 24/04/2020).

Charge Monsieur le Maire de l'encaissement.

### Ordre du jour N° 5 – Acquisition pelle mécanique

Le conseil municipal dit qu'il est nécessaire de remplacer la pelle TAKEUCHI TB 228 (cabine avec équipements) et prend connaissance des trois propositions présentées.

Il retient la meilleure offre reçue de Serge MONOD EQUIPEMENT pour une reprise de l'ancienne pelle à 11 000 € HT et l'achat d'une pelle hydraulique TAKEUCHI TB 230 cabine pour un montant de 39 500 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à finaliser l'opération.

### Ordre du jour n° 6 – Droit de préemption urbain

Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, des ventes de biens sont soumises à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur son intention d'aliénation.

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces ventes :**

Parcelles AE 6 – AE 9 (chemin des Frumiers)	Bâti sur terrain propre
Parcelle AC 104 (rue du Mirantin)	Bâti sur terrain propre, Usage tréfonds
Parcelles C 507, 508p, 510p, 2970 p (la Raie)	Bâti sur terrain Propre
Parcelles C 510 P, 1022, 2970 (La Raie)	Non bâti
Parcelle C 3036 (division 2439) (Entre 2 Nant)	Non Bâti
Parcelle AC 105 (rue du Mirantin)	Bâti sur terrain propre

### Ordre du jour n° 7 – ONF – Association des Communes Forestières – Association Beaufortaine du Bois

- 1) Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de la lettre de l'ONF (Monsieur François-Xavier NICOT, Directeur d'Agence), approuve l'Etat d'Assiette des coupes pour la campagne 2021 (parcelle 31 avec le mode de commercialisation qui est la vente avec mise en concurrence sur pied).

Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de ventes.

- 2) Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association Beaufortaine du Bois, au titre de l'année 2020 pour un montant de 15 €

- 3) Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'**Association des Communes Forestières de Savoie** au titre de l'Année 2020 pour un montant de 265 € et désigne : M. Manuel MOLLARD en qualité de référent forêt titulaire et M. Estéban LAGIER en qualité de référent forêt suppléant.

#### Ordre du jour n° 8 – Tarifs occupation domaine public brocante du 07 août 2020, aux Saisies

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs, en vigueur, d'occupation du domaine public (Délibération N° 11 du 22 novembre 2016) à l'organisateur de la brocante, soit emplacement 19.00 € les 7 mètres et 5,00 € par mètre linéaire supplémentaire.

#### Ordre du jour n° 9 – Vie locale - Accueil périscolaire – Cantine - Crèche

**Le périscolaire** est un service indispensable dans le cadre du mieux vivre à Hauteluce. L'accueil des enfants est un moyen de modifier la charge familiale, avoir accès à l'emploi de manière plus sereine.

Le conseil dit que le périscolaire fonctionne toute l'année, de 7 H 30 à 8 H 30 et de 16 H 00 à 18H 30, les inscriptions se feront une semaine à l'avance :

Tarifs : 1 € de l'heure

Tarif dégressif en fonction du quotient familial :

QF compris entre 820 € et 1 260 €, le tarif horaire sera de 0.75€

QF inférieur ou égal à 820 €, le tarif horaire sera de 0.50 €

(Toute heure commencée sera due)

Le conseil décide d'appliquer le même principe pour la **restauration scolaire** :

Prix du repas : 5,17 €

Tarif dégressif en fonction du quotient familial, il suivra l'évolution du prix du repas.

QF compris entre 820 € et 1 260 €, le prix du repas sera de 4,00€

QF inférieur à 820 €, le prix du repas sera de 3,50 €.

Il est rappelé que le fonctionnement de la **crèche « Les Doudous »** est sous la responsabilité de la Communauté de Communes ARLYSERE, que la tarification est nationale et imposée par la CAF.

#### Informations et questions diverses

Le conseil municipal entend Monsieur BRAGHINI Bernard qui rappelle l'historique de l'échange de terrain entre la commune et Madame GERARD Monique suite à la construction de la retenue collinaire de la Péchette.

La commune ne peut pas rendre les 80 ares pour respecter les engagements qui avaient été pris ;

Afin de compenser cette perte de pâturage, il conviendrait de débroussailler une surface d'environ 2 HA (pelle araignée – broyeur et réensemencement).

Le Conseil autorise Monsieur BRAGHINI à obtenir les devis afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Société d'Economie Alpestre de la Savoie (S.E.A. 73).

Entend les comptes rendus de la commission travaux :

- Les travaux de la Crèche (terrasse..) seront pris en charge par ARLYSERE,
- Enrobés et émulsions (Périots, Belleville...) et marquage au sol pratiquement achevés,
- Une rencontre a eu lieu avec M. BUTTIN, représentant du département pour l'élargissement de La Combe, il souhaite plutôt la création d'un passage piétons à la place d'un élargissement de la voie de circulation automobile qui inciterait les usagers à augmenter leur vitesse.
- Infiltration eau chez un particulier, au Praz. A suivre,

- Evocation écoulement eaux, sur le CD, (à proximité du centre du Crédit Lyonnais), un ruisseau aurait été dévié lors des travaux de construction du mur de Planchamp .
  - Il faut choisir les illuminations de Noël pour l'hiver prochain.
  - Suite à une remarque d'un administré, un élu est chargé de contacter M. GUINET afin qu'il débroussaille son terrain sis entre sa maison et l'Auberge du Mont-Blanc.
  - Il est évoqué :
    - \* la vitesse excessive des camions sur les routes agro pastorales et sur les autres routes, un courrier sera adressé aux entreprises concernées.
    - \* Les problèmes de circulation, de bruit...suite aux travaux d'investissement, de construction d'immeubles, routes du Mirantin et de Chenavelle. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un rendez-vous est programmé avec les promoteurs pour tenter de trouver une solution.
  - Dates à retenir
    - \*Rencontre le 20 juillet 2020, des Amis du Patrimoine avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et des élus pour faire un diagnostic des chapelles.
    - \*Passage du Jury départemental pour le concours des maisons fleuries : le 13 août 2020 à 14H00.
    - \*Rencontre entre les élus et les agents le 28 août 2020 à 12H00
- \*Prochaine réunion du conseil municipal le 31 juillet 2020 à 19 H 00.

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 heures 30.**

Le Maire,

Xavier DESMARETS

